



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Conventions 2020 avec l'association L'Art dans les chapelles

DEL-2020-038

Numéro de la délibération : 2020/038

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences par thèmes, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

Conventions 2020 avec l'association L'Art dans les chapelles

Rapport de Laurence KERSUZAN

L'association l'Art dans les chapelles dont la vocation est de valoriser et d'animer le patrimoine religieux des chapelles de la vallée du Blavet et du Pays des Rohan en y organisant des expositions d'art contemporain, a décidé de maintenir son édition 2020 qui ne pourra, au vu des mesures prises pour lutter contre le Covid19, débuter que le 20 juillet pour se terminer le dimanche 20 septembre.

Le week-end d'inauguration est supprimé. Toutefois, si les circonstances le permettent, il sera possible de rencontrer, lors des journées du patrimoine (19 et 20 septembre), les artistes et de clôturer ainsi cette 28ème édition de façon plus festive.

Une œuvre sera présentée à la chapelle de Sainte-Tréphine du 20 juillet au 31 août 2020 ainsi que les trois premiers week-ends de septembre.

L'église Saint-Mériadec de Stival et la chapelle de la Houssaye seront intégrées aux circuits du festival mais sans présentation d'exposition.

Les Bains douches seront mis à disposition de l'association qui ouvrira le lieu sous la surveillance du personnel de l'Art dans les chapelles, point de départ sur Pontivy des circuits du festival.

Les engagements respectifs de la ville et de l'association sont formalisés dans les conventions ci-jointes, et donnent lieu au règlement de 6493,35 € pour l'année 2020, correspondant à une cotisation annuelle et aux frais d'assurance liés aux expositions.

Nous vous proposons :

- d'émettre un avis favorable aux conventions ci-jointes avec l'association *L'Art dans les chapelles* et d'autoriser la Maire à les signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**